

CÉDULE B.

Sommation au défendeur.

Bas Canada, }
savoir : }

A C. D., actuellement à , etc.

Attendu que ce jour il m'a été porté plainte que vous avez, etc., (*mentionnez l'offense exposée dans la plainte,*) en contravention à l'acte de la chasse du Bas Canada; en conséquence, il vous est enjoint par les présentes de comparaître devant moi immédiatement, (*ou dans un temps et à un lieu indiqués*) pour répondre à la dite plainte et être traité suivant la loi.

Témoin, mon seing et sceau, ce jour de
, 18 .

J. S.

Juge de paix pour

(L. S.)

CÉDULE C.

Formule de mandat (warrant) pour arrêter le défendeur.

Aux constables et officiers de paix du district de

Attendu que C. D., actuellement à , a reçu, par sommation émise, sous mon seing et mon sceau le jour de , 18 , injonction de comparaître devant moi dans un temps et dans un lieu y mentionnés, et que, nonobstant la signification régulière de telle sommation conformément à la loi, il refuse et néglige d'y obéir :

En conséquence, je vous ordonne, à chacun de vous, dits constables et officiers de paix, d'arrêter immédiatement le dit C. D., en quelque endroit que vous le trouviez, et de l'amener devant moi pour être traité suivant la loi.

Témoin, mon seing et mon sceau, ce jour de
, 18 .

J. S.

(Comme dans la sommation.)

(L. S.)

CÉDULE